

---

Dons civiques annoncés par le directoire et l'agent national du district de Coiron (Ardèche), qui envoient les bordereaux d'un don fait par les citoyens Ruelle père et fils, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons civiques annoncés par le directoire et l'agent national du district de Coiron (Ardèche), qui envoient les bordereaux d'un don fait par les citoyens Ruelle père et fils, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 361-362;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30818\\_t1\\_0361\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30818_t1_0361_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Cols, 5, dont 2 de taffetas noir, et 3 de mousseline ..... 5  
 Une poignée et garniture de sabre en cuivre ..... 1  
 Une garniture de boutons de cuivre, républicains ..... 1  
 Sabots ..... 25 paires  
 Un calice et sa patène, 2 burettes et 2 cachets en argent.  
 Ce dernier article a été donné par le républicain Clou ci-devant curé de Ligueil, avec 5 l. en argent-assi-gnat.

Parmi les chemises de l'autre part, le citoyen Daugé en a donné 24, et parmi les souliers ..... 26 paires

Un hausse-col avec sa plaque d'argent garnie de fleurs de lys, 4 fleurs de lys en étoffe brochée en argent, et 38 l. en assignats monnoye.

F. CHRÉTIEN (*présid.*), ROBERT (*secrét.*), AR-CHAMBAULT (*off. mun.*), CLOU (*notable*), DE-LAUCHE (*secrét.-greffier*), GIARD (*off. mun.*).

## 29

**Les administrateurs du district de Nyons, annoncent à la Convention qu'ils reçoivent presque chaque jour, des sociétés populaires, des dons pour nos braves défenseurs, et qu'ils envoient à la Convention 318 liv. 16 sols en assignats et 30 liv. en numéraire, avec la liste de ceux qui y ont concouru : ils disent de plus, que le feu le plus sacré de la patrie embrase tous les cœurs, et ont tous juré de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le soutien de la liberté.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Nyons, 11 vent. II] (2).

« Représentants,

L'amour sacré de la patrie brûle de plus en plus d'un feu nouveau dans tous les cœurs des vrais républicains de ce district ; la plus grande partie des C<sup>ons</sup> ont pris les armes et partagent les glorieux combats des héros de la liberté, ceux qui restent encore sont disposés à sacrifier leurs fortunes et à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour achever le triomphe d'une aussi belle cause; nous recevons presque chaque jour des sociétés populaires des dons généreux en différentes natures pour nos braves deffen-seurs, nous vous envoyons 318 l. 16 s. en assig<sup>ts</sup> et 30 l. en numéraire, nous joignons ici la notte de celles qui y ont concourue.

Vive la République ».

AUZIAS, FABRE, LEMOYNE (*agent nat.*), BESNARD.

[Dons par les S<sup>tes</sup> popul., 11 vent. II].

|   |                    |
|---|--------------------|
| Société de Cornillon, en assig <sup>ts</sup> .... | 21 l. 10 s.        |
| Id. de St Pantaléon, id. ....                     | 44 l. »            |
| Le c <sup>n</sup> Long, de Condorcet, id. ....    | 30 l. »            |
| La Société de Lens, id. ....                      | 5 l. »             |
| La id. de Vinsobres, id. 119 l. 1 s. )            | 149 l. 1 s.        |
| La même, en numéraire 30 l. » )                   |                    |
| La Société de Curnier, en assig <sup>ts</sup> ... | 99 l. 5 s.         |
|   | <hr/> 348 l. 16 s. |

## 30

**Les administrateurs et l'agent national du district du Faouet, département du Morbihan, annoncent qu'ils feront partir incessamment 307 marcs d'argenterie, 894 livres de cuivre pour la monnoie. Les différentes communes de ce district font encore hommage de 2560 liv. de chanvre; elles applaudissent aux travaux de la Convention.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Faouet, 12 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Nous commençons à voir l'esprit public se répandre dans nos campagne si livrées depuis peu aux vertiges du fanatisme; nos soins apostoliques n'ont pas été sans fruit; nous venons de rassembler ici des superfluités des temples de la superstition, 307 marcs d'argenterie et 894 livres de cuivre, que nous ferons partir incessamment pour leur destination.

Nos communes pleines de l'amour de la patrie, viennent de recueillir 2560 livres de chanvre, dont elles lui font hommage. Elles ont toutes payé leurs contributions de 1792, et ne tarderont pas à s'acquitter de celles de 1793. Elles ont fournies les cavaliers requis par la loi du 22 juillet dernier, et leurs citoyens de 1<sup>re</sup> réquisition au nombre de plus de 800, sans compter ceux qui ont déjà été incorporés dans différents bataillons, sont dans les meilleures dispositions et brûlent de se mesurer avec les satellites des tyrans, et de leur faire sentir toute la pesanteur du fer des hommes libres.

Nous continuons d'applaudir à la fermeté, et aux talens de la Convention nationale, de l'heureux choix des hommes de génie qui composent les différens comités, et nous faisons toujours des vœux pour qu'elle tienne jusqu'à la paix à son poste qu'elle remplit avec autant de courage que de dignité; Veuillez bien être auprès d'elle l'interprète de nos sentimens d'admiration ».

ROBERT, LEGOURANT, MARGAIN (*v.-présid.*),  
LIDARGAY (*agent nat. prov.*).

## 31

**Le directoire et l'agent national du district de Coiron, département de l'Ardèche, annoncent à la Convention qu'ils lui adressent 211 marcs 5**

(1) P.V., XXXIII, 220, B<sup>n</sup>, 23 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 294, pl. 971, p. 31.

(1) P.V., XXXIII, 220 et 495. B<sup>n</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>), 23 vent. (suppl<sup>t</sup>) et 28 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1193.

(2) C 294, pl. 971, p. 29, 30.

onces 7 gros et demi de galons et autres étoffes, tant en or qu'en argent, et 175 marcs 5 onces argenterie provenant d'églises et d'émigrés, et d'un don fait par les citoyens Ruelle père et fils, de la commune d'Aubenas, suivant les deux bordereaux qu'ils envoient.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Aubenas, 25 pluv. II] (2).

« Citoyen président,

Nous adressons à la Convention 221 marcs 5 onces 7 gros 1/2 galons et étoffes glacées en or et argent et 175 marcs 5 onces argenterie provenus des églises et des émigrés ou d'un don fait par les citoyens Ruelle père et fils de la commune d'Aubenas, suivant les deux bordereaux ici joints. Bientôt un second envoi suivra le premier.

Les principales communes de notre district ne reconnoissant que les temples de la raison se sont empressés de nous envoyer les futiles ornemens de l'ancien culte; que le creuset national en épurant ces métaux les rende à la vraie des-

tinuation, que la Convention seule peut leur donner. Représentants du peuple, observez du haut de la Montagne, la République et ses ennemis. Le peuple françois se doit une vengeance digne de lui, il a besoin de la guerre pour perdre entièrement tout souvenir de son ancien esclavage, pour déraciner les derniers germes de fanatisme et de superstition, pour consolider le bonheur de la génération qui se prépare, ses moyens sont immenses, il les offre, c'est à vous, représentants, qu'il les confie, c'est à vous de le conduire à ses hautes destinées, ne quittez la Montagne que lorsque vous appercevrez ses ennemis entièrement détruits, que lorsque le peuple françois pourra traiter avec d'autres peuples, avec des frères.

Que la Montagne ne cesse point d'être la puissance motrice du levier dont le point d'appui est sur le sol de la liberté, et le fanatisme et la superstition, l'aristocratie et l'inégalité, la malveillance et l'égoïsme seront enlevés ».

CORNUSCLE (*présid.*), TRÉMOLE, MEYSSONNIER,  
FLAUGUERQUE (*agent nat. prov.*),

[Etat de l'argenterie des églises du district, 21 pluv. II].

Donné à la République par les citoyens François et Adrien Ruelle, père et fils, de la ville d'Aubenas, six couverts d'argent et deux cuillères à ragout, pesant ensemble .....

5 marcs 6 onces 2 gros

De l'église paroissiale de Viviers :

|  |                        |
|--|------------------------|
| Un grand calice pesant .....                                 | 5 marcs 4 onces 1 gros |
| Autre calice d'argent, avec sa patène comprise, pesant ..... | 3 3 4 1/2              |
| Autre calice avec sa patène, pesant .....                    | 2 3 »                  |
| Autre idem, pesant .....                                     | 2 4 3                  |
| Autre idem, pesant .....                                     | 2 1 »                  |
| Autre idem, pesant .....                                     | 3 7 2 1/2              |
| Plus une croix à relique pesant .....                        | 3 6 »                  |
| Plus une croix processionnelle et baton, pesant .....        | 10 7 7                 |
| Plus une croix à Christ, pesant .....                        | 6 » 7                  |
| Plus un pied de chandellier, pesant .....                    | 7 1 4 1/2              |
| Plus deux chandeliers, pesant .....                          | 4 1 »                  |
| Plus une cuvette et deux burettes, pesant .....              | 3 1 2                  |
| Autre cuvette et deux burettes, pesant .....                 | 5 7 1                  |
| Plus un encensoir et une navette, pesant .....               | 4 2 2                  |
| Plus un autre encensoir avec sa navette, pesant .....        | 3 1 »                  |
| Plus un bénitier et son goupillon, pesant .....              | 2 » 6                  |
| Plus un pax-tecum .....                                      | 2 » 6                  |
| Une masse de bedeau, pesant .....                            | 1 » 3                  |
| Une cuvette, pesant .....                                    | 1 6 1 1/2              |

Total .....

75 marcs 4 onces 3 1/2 gros

Du cy devant Séminaire de Viviers :

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Un calice doré or moulu et patène, pesant .....            | 5 marcs onces 7 /2 gros |
| Autre calice et sa patène, dorés ou or moulu, pesant ..... | 2 3 6                   |
| Autre calice doré, idem, pesant .....                      | 3 2 3                   |
| Autre calice uni et patène, pesant .....                   | 3 » 6                   |
| Autre calice, idem, pesant .....                           | 3 2 7                   |
| Autre calice, idem, pesant .....                           | 3 2 7                   |
| Autre calice, idem, pesant .....                           | 2 7 »                   |
| Autre calice, idem, pesant .....                           | 1 7 7                   |
| Autre calice, idem, pesant .....                           | 2 4 4                   |
| Plus un ciboire, pesant .....                              | 6 2 »                   |
| Plus un ostensor, pesant .....                             | 7 7 4                   |
| Plus trois bourdons et manches, pesant .....               | 18 3 4                  |

(1) P.V., XXXIII, 220. B<sup>in</sup>, 23 vent. (suppl<sup>t</sup>), et 24 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 294, pl. 971, p. 32 à 34.